

XVIII^{ème} INCOSAI HONGRIE 2004



Thèmes du Congrès et Accords de Budapest

Contexte

Les institutions supérieures de contrôle doivent œuvrer conjointement et sans relâche afin de répondre aux défis posés par un monde en évolution, afin d'améliorer leur efficacité. C'est le contexte dans lequel se situent notamment les thèmes du Congrès:

- les possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre institutions supérieures de contrôle (Thème I); et
- la coordination des travaux d'audit entre organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes (Thème II).

Le Thème I a permis aux ISC de réfléchir sur leurs expériences en matière de coopération et de définir des modalités de renforcement des liens bilatéraux et multilatéraux afin de promouvoir la création de capacités et l'échange de connaissances, ainsi que de contribuer à une bonne gouvernance.

Les débats portant sur le Thème II devaient encourager la confiance et le respect mutuels entre organisations de contrôle du secteur public dans un Etat fédéral, afin d'améliorer la coordination des contrôles, ce qui implique des modalités de collaboration respectant les mandats respectifs. Les évolutions mondiales (mondialisation, attention accrue portée à la bonne gouvernance, régionalisation) renforcent encore le besoin de coordination en matière d'audits.

L'adoption des « Accords de Budapest » par le XVIIIe INCOSAI témoigne de la capacité des membres de l'INTOSAI à relever les défis posés par le 21e siècle. Les Accords représentent une synthèse des questions examinées dans le cadre des Thèmes, des conclusions et des recommandations adoptées par le Congrès.

Les Thèmes du Congrès

Lors de sa 50e session, qui s'est tenue le 16 octobre 2002 à Vienne (Autriche), le Comité directeur a adopté les deux thèmes retenus pour le Congrès: *Possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre institutions supérieures de contrôle et Coordination des travaux d'audit entre organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes.*

Le Comité directeur a aussi désigné les ISC du

Royaume-Uni et du Canada afin de rédiger les documents principaux et de débiter pour le Thème I et le Thème II respectivement. D'autres ISC ont été choisies afin de suivre la préparation des Thèmes et/ou de piloter les débats thématiques lors du Congrès. Elles ont été retenues en raison de leurs compétences et de l'intérêt qu'elles ont exprimé vis-à-vis des thèmes. Les responsables des Thèmes étaient les suivants:

Thème I: « Possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre institutions supérieures de contrôle »

Président	Royaume-Uni
Vice-président	Bhutan
Modérateurs	Autriche et Mexique
Rapporteurs	République Tchèque et Afrique du Sud
Suppléants	Cuba et Ghana
Liaison technique	Hongrie

Thème II: « Coordination des travaux d'audit entre organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes »

Président	Canada
Vice-président	Tunisie
Modérateurs	Fidji et Suisse
Rapporteurs	Nouvelle-Zélande et Pérou
Suppléants	Burkina Faso et Cameroun
Liaison technique	Hongrie

Préparatifs du Congrès

Les documents principaux des Thèmes I et II, préparés respectivement par le Royaume-Uni et le Canada, étaient prêts en avril 2003. Traduits dans les langues officielles de travail, ils ont été envoyés aux membres de l'INTOSAI avant le 1er juin 2003, en invitant ces derniers à présenter des rapports nationaux sur leurs expériences et difficultés, avant le 1er août 2004. A cette date, 49 ISC, représentant toutes les régions de l'INTOSAI, avaient répondu aux questions posées dans le document préparé par le Royaume-Uni (Thème I.), et 40 à celles posées par le Canada (Thème II.). 29 ISC sur 40 avaient un certain degré d'expérience en matière de coordination d'audits. Les onze ISC restantes avaient peu ou pas d'expérience mais exprimaient un vif intérêt pour la coordination.

Lors de sa 51e session (octobre 2003), le Comité directeur a adopté le « Projet de règlement pour le XVIIIe INCOSAI », décrivant les débats sur les Thèmes, les fonctions et les responsabilités

des responsables thématiques et d'autres éléments touchant au fonctionnement du Congrès. Pour l'organisation de ce dernier, le Comité directeur a aussi décidé de :

- inviter des représentants de la Banque Mondiale aux débats relatifs au Thème I;
- inviter des orateurs extérieurs lors du débat sur le Thème II afin d'encourager l'échange d'expériences;
- inclure dans les « Accords de Budapest », document final du Congrès, outre les deux grands Thèmes, le Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2005 – 2010 (élaboré par le Groupe de travail sur la planification stratégique constitué lors du XVIIe INCOSAI) .

En septembre 2004, les préparatifs des délibérations thématiques du Congrès étaient presque finalisés. Ils comportaient notamment :

- la préparation, par les Présidents des Thèmes, de documents pour le débat fondés sur les principaux éléments mentionnés dans les documents principaux et nationaux;
- la publication, par le Secrétariat du Congrès, des documents pour le débat dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI, et leur distribution aux ISC membres et à d'autres acteurs invités à participer au Congrès;
- la préparation, par le Groupe de travail sur la planification stratégique, du Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2005 – 2010;
- la préparation, par les Présidents des Thèmes, en coopération étroite avec le GAO des Etats-Unis, le Secrétariat général de l'INTOSAI et le pays hôte du XVIIIe INCOSAI, du projet d' « Accords de Budapest » ;
- un site Internet du Congrès (www.incosai2004.hu) affichant tous les documents principaux et de débat, ainsi que d'autres documents utiles, afin d'en faciliter l'accès aux participants ;
- la communication aux responsables du Congrès, par le Secrétariat, d'extraits du Règlement et d'autres informations utiles afin de préparer les activités thématiques du Congrès.

Les préparatifs des délibérations thématiques se sont poursuivis jusqu'au début des débats eux-mêmes, prévus pour mardi 12 octobre. Le Groupe de travail sur la planification stratégique s'est réuni

samedi 9 octobre afin d'examiner des questions relatives au Plan stratégique devant être soumises à l'approbation du Congrès. Lundi 11 octobre après-midi, les responsables des Thèmes se sont également réunis afin de préciser leurs rôles et responsabilités respectifs, ainsi que les procédures à suivre pour la préparation des rapports résumés des séances plénières thématiques.

Délibérations thématiques lors du Congrès

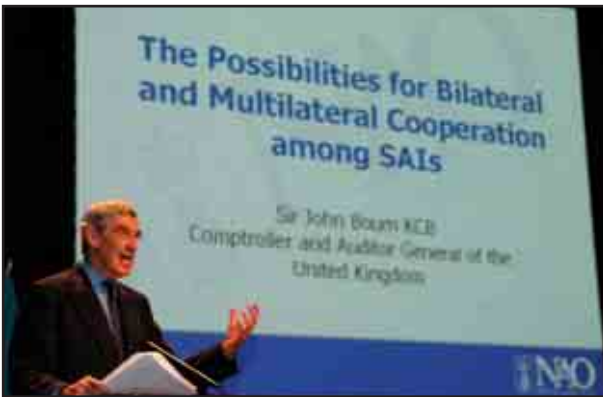
Lors du XVIIIe INCOSAI, les délibérations thématiques ont tenu compte de l'apport très important des documents présentés ainsi que des suggestions formulées avant le Congrès sur les deux Thèmes et sur le Plan stratégique 2005 – 2010 de l'INTOSAI. Ces documents et suggestions ont été examinés lors des séances plénières thématiques et dans des groupes de débat pilotés par les responsables des Thèmes.

Les séances plénières consacrées aux Thèmes I et II (mardi 12 octobre et mercredi 13 octobre respectivement) ont été suivies par des débats en deux groupes, un pour chacun des deux thèmes, travaillant en parallèle, ce qui a permis aux délégués de se rendre à la séance de leur choix. Ces débats, pour les deux thèmes, se sont tenus en anglais et dans les cinq langues de travail. Ils ont été suivis de réunions des responsables thématiques, qui ont assuré la synthèse des résultats afin de les présenter le 15 octobre lors des séances plénières de clôture des deux thèmes.

Les rapports de synthèse ont été traduits dans les cinq langues officielles de travail de l'INTOSAI et distribués aux participants avant la deuxième séance plénière générale.

Lors de la deuxième séance plénière générale, samedi 16 octobre, les délégués ont examiné les rapports de synthèse définitifs et le Congrès a adopté, unanimement et par acclamation, sous la dénomination « Accords de Budapest », les résultats des débats thématiques ainsi que le Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2005 – 2010 tel que présenté.

Séances plénières du Thème I



Séances plénières du Thème II



Accords de Budapest

Préambule

Nous vivons actuellement dans un monde véritablement interconnecté. Le XVIIIème Congrès de l'INTOSAI a offert aux Institutions supérieures de contrôle (ISC) un forum leur permettant de réfléchir à la façon dont elles s'apprêtent à relever les multiples défis du XXIe siècle. Cela concerne notamment la manière dont l'INTOSAI peut contribuer à la coopération entre les ISC dans le but de promouvoir le renforcement des capacités et le partage des connaissances, ainsi qu'à une bonne gouvernance. Cela concerne également des questions techniques comme l'élaboration de normes professionnelles que les ISC devraient adopter, pour répondre aux défis posés par la révolution des communications et la façon dont les ISC peuvent contribuer à répondre aux menaces que représentent par exemple pour la société le blanchiment de l'argent, la fraude et la corruption.

Maintenant que l'INTOSAI a célébré son 50e anniversaire, l'Organisation a adopté un plan stratégique destiné à guider son fonctionnement dans les années à venir. Reconnaisant que l'INTOSAI a accompli un travail considérable depuis son lancement en 1953, le plan stratégique souhaite se baser sur ces réussites passées tout en préparant l'organisation à répondre à de nouveaux défis. L'amélioration constante est la marque de toute entité de rang international et à ce titre, ce plan constitue un élément supplémentaire en vue de faire de l'INTOSAI une organisation internationale modèle.

Au centre de la réponse collective de l'INTOSAI aux défis qui se profilent au XXIe siècle, les Thèmes I et II se sont principalement intéressés à la manière dont les ISC peuvent collaborer entre elles et avec d'autres organismes de contrôle de leurs juridictions nationales, afin d'accomplir leurs tâches et assumer leurs responsabilités avec le plus d'efficacité possible.

Le XVIIIème Congrès de l'INTOSAI :

- Réaffirme qu'une coopération et un partage des connaissances actifs entre les ISC internationales constitue un aspect fondamental de la mission de l'INTOSAI, « les expériences de chacun étant bénéfiques pour tous ».
- Reconnait l'importance des travaux permanents réalisés par les groupes de travail régionaux, les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI, le Secrétaire général, la Revue et l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), ainsi que leur contribution au développement des normes de

notre profession, au partage des connaissances et au développement des capacités institutionnelles des ISC des différents pays membres.

- Réaffirme l'importance des liens formels et informels tissés au sein de la communauté de l'INTOSAI, liens rendus possibles par la grande variété d'événements et d'activités promus par l'INTOSAI.
- Reconnait que toutes les ISC ont intérêt à s'assurer de la capacité de leurs institutions à répondre aux défis auxquels se trouvera confrontée la vérification des comptes du secteur public au XXIe siècle, et doivent donner l'exemple par la façon dont elles fonctionnent et sont gérées.
- Remarque la nette croissance des activités de coopération, comme nous ont permis de l'observer les discussions relatives aux Thèmes I et II du Congrès.
- Considère qu'un effort supplémentaire est requis pour optimiser les capacités de certaines ISC, notamment celles de pays en transition ou développement.

Adopte les accords suivants :

Le plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2005 – 2010

Arrière-plan

1. Lors du XVIIème INCOSAI, le Congrès a approuvé la création d'un groupe d'étude lié au Comité directeur et destiné à préparer et à mettre en œuvre un plan stratégique pour l'INTOSAI. Ce groupe d'étude, qui a travaillé selon un programme approuvé par le Comité directeur et a eu de très nombreux entretiens avec tous les membres de l'organisation, a présenté son plan au Comité directeur afin d'obtenir son aval, à l'occasion d'un sommet extraordinaire du Comité directeur qui s'est tenu à Vienne en juin 2004. Le plan avalisé par le Comité directeur a ensuite été soumis au Congrès pour approbation.

L'établissement de quatre objectifs principaux pour l'INTOSAI

2. Le plan propose trois objectifs primaires liés à la mission de l'INTOSAI. Le premier objectif consiste à promouvoir des ISC fortes, indépendantes et multidisciplinaires, et à développer et adopter des normes professionnelles efficaces. Le deuxième objectif consiste à développer les capacités professionnelles des ISC par l'intermédiaire d'activités de formation, d'assistance technique et autres. Le troisième consiste à promouvoir la coopération, la collaboration et l'amélioration

continue des ISC grâce au partage des connaissances, notamment des points de référence, des études sur les bonnes pratiques et de la recherche.

3. Étant donné la nature de ses membres, l'INTOSAI pense qu'il est essentiel que ces derniers donnent l'exemple. Cela signifie notamment assurer le financement et l'efficacité de leurs actions et respecter le budget qu'ils se sont impartis. En conséquence, le plan stratégique propose aussi un quatrième objectif pour l'INTOSAI : devenir une organisation internationale modèle.

4. Le plan stratégique de l'INTOSAI est plus évolutif que révolutionnaire, dans la mesure où l'INTOSAI souhaite définir les grandes étapes de son avenir en s'appuyant sur ses succès passés, tout en se préparant à affronter de nouveaux défis. On a soigneusement pris en compte ce qui a marché, ce qui pourrait être amélioré et les changements nécessaires pour aider les membres à répondre aux attentes et exigences croissantes auxquelles doivent faire face les ISC au XXI^e siècle. Tous les membres sont invités à mettre en œuvre le plan stratégique dans la limite de leurs mandats et autorités respectifs et en fonction des impératifs de souveraineté nationale.

5. A ce point de l'histoire de l'INTOSAI, il est indispensable de souligner à quel point tous ses membres apprécient l'immense contribution du Président et du personnel de la Cour des Comptes autrichienne, et les remercient d'héberger de façon permanente le Secrétariat général et d'assurer le fonctionnement efficace de l'INTOSAI.

6. En résumé, le plan stratégique comprend une déclaration officielle sur la nouvelle mission de l'INTOSAI, ses perspectives d'avenir, quatre objectifs stratégiques et plusieurs valeurs fondamentales sur lesquelles se baseront les efforts de l'Organisation pour l'avenir. Reconnaisant tout ce que l'INTOSAI a accompli depuis sa création en 1953, le plan stratégique souhaite se baser sur ces succès passés tout en préparant l'organisation à répondre à de nouveaux défis. Toute entité d'envergure internationale doit se caractériser par une amélioration permanente, et à ce titre ce plan constitue un pas supplémentaire destiné à faire de l'INTOSAI un modèle au sein des organisations internationales.

7. Tandis que les objectifs 1, 2 et 3 font référence à des domaines d'activités spécifiques de l'INTOSAI, le quatrième objectif a pour but d'aligner l'ensemble de l'organisation et des activités de l'INTOSAI

sur la réussite des trois autres. En cela, l'objectif 4 diffère donc fondamentalement des 3 autres et les principes directeurs qui se trouvent à la base des stratégies de l'objectif 4 sont essentiels à leur réussite. Ainsi :

- dans tous les domaines de travail de l'INTOSAI, il est indispensable de se concentrer sur la série d'objectifs stratégiques approuvés.
- l'INTOSAI devrait adopter des pratiques organisationnelles et administratives qui encouragent le plus possible les SCI membres à participer à ses travaux.
- l'INTOSAI doit se doter de structures décisionnaires qui assurent l'équilibre entre les impératifs du calendrier et la garantie que les décisions-clé soient soutenues par la majorité des membres de l'INTOSAI,
- il convient de promouvoir un engagement plus actif du Comité directeur et renforcer les liens entre ce dernier et les commissions, groupes de travail et groupes d'études créés pour faire progresser les travaux de l'INTOSAI,
- l'INTOSAI doit être financée de façon à respecter son budget, à promouvoir la mise en œuvre efficace de son programme et à assurer sa propre viabilité sur le long terme,
- il convient d'améliorer la capacité du Secrétariat général à aider les membres et le Comité directeur dans la mise en œuvre du programme stratégique.

Recommandations

8. Le programme stratégique de l'INTOSAI ne pourra être réalisé qu'avec le soutien total et actif de tous ses membres. A ce titre, le Congrès appelle tous les membres à prendre bonne note du programme et à faire tout leur possible pour mettre en œuvre les stratégies proposées, dans les limites de leurs mandats et autorités respectifs.

9. Pour faire progresser le plan stratégique et répondre de façon appropriée aux problèmes supplémentaires qui viendraient à se poser, le Congrès autorise le Comité directeur à se référer aux principes directeurs adoptés dans le cadre de l'Objectif 4 du plan.

Les thèmes du Congrès

10. La coopération est la pierre angulaire du développement et du bien-être commun de notre monde. C'est en travaillant ensemble que nous créons des sociétés plus fortes, que nous renforçons nos valeurs fondamentales communes, que nous

promouvons nos identités culturelles et que nous partageons nos connaissances.

11. En ce début de XXIème siècle, le monde est caractérisé par une interdépendance et une harmonisation croissantes, les gouvernements coopérant de plus en plus étroitement. Dans ces circonstances, aucune ISC n'est une île isolée. Dans les pays dotés d'une structure fédérale, on constate une reconnaissance croissante des avantages liés au renforcement des approches coopératives et collaboratives entre les différents niveaux de gouvernement. Dans le même temps, d'autres pays cherchent à créer une gouvernance plus efficace tant au niveau local que national, en améliorant la prise de décision démocratique, généralement par le biais de grands programmes de délégation des pouvoirs et décentralisation. Ce processus peut dans certains cas donner lieu à la création de nouveaux organes de contrôle fonctionnant au niveau local ou régional. Cependant, même dans les pays où une seule SCI continue à être responsable de l'audit des institutions gouvernementales décentralisées, le processus de décentralisation modifiera inévitablement la dynamique des relations entre cette SCI et les organes qu'elle contrôle au niveau local et régional.

12. Dans ce contexte, de nombreuses SCI sont encouragées à approfondir leur coopération si elles souhaitent appuyer ces tendances d'évolution, aussi bien au niveau international qu'au sein de leurs propres frontières.

13. Depuis plus de 50 ans, l'INTOSAI encourage un échange ouvert d'idées, d'expériences et de pratiques en vue de réaliser son objectif, selon lequel l'échange des expériences de chacun est bénéfique pour tous. L'INTOSAI doit donc maintenant réviser son programme de coopération bilatérale et multilatérale et ouvrir le débat sur la façon dont ces principes doivent être appliqués par ses membres, en tenant compte de l'immense diversité des réglementations en vigueur dans les différents pays en matière de contrôle des comptes.

14. Le Thème I du Congrès, portant sur « Les possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre Institutions supérieures de contrôle », vient opportunément permettre aux ISC de faire un bilan de leurs expériences de coopération et d'explorer des modalités de renforcement des liens bilatéraux et multilatéraux, afin de permettre à l'ensemble des institutions de mieux jouer leur rôle en matière d'amélioration de la gouvernance et de la gestion des finances publiques.

15. Le Thème II du Congrès, « La coordination des opérations de contrôle entre les organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes », fournit aux SCI une opportunité de partager leurs expériences en matière de coordination de leurs activités avec les organes régionaux, locaux et souvent autonomes, qui existent depuis longtemps ou ont été créés récemment dans le cadre d'un processus de décentralisation.

16. Des leçons peuvent évidemment être tirées de la façon dont les SCI ont travaillé ensemble et avec d'autres institutions de contrôle de leur pays.

17. Le Congrès a étudié les questions soulevées par les Thèmes I et II dans le cadre d'une session plénière et de deux groupes de discussion simultanés. Ceux-ci ont été suivis d'une autre séance plénière, destinée à aborder et à approuver les conclusions et les recommandations détaillées issues de ces travaux.

Thème I – Possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre les Institutions supérieures de contrôle

Arrière-plan

18. Au cours des dernières années, on a constaté un net renforcement de la coopération entre les Institutions supérieures de contrôle (ISC). L'INTOSAI en a souvent été le moteur, par le biais de ses congrès, commissions permanentes, groupes de travail, réunions, séminaires et, plus récemment, par le biais de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Il ne faut cependant pas oublier le rôle important joué par les initiatives bilatérales et régionales lancées par certaines ISC, fidèles au mot d'ordre de l'organisation : « l'échange des expériences de chacun est bénéfique pour tous ».

19. En tout, 50 ISC représentant toutes les régions de l'INTOSAI ont répondu aux questions posées dans le document principal préparé par le Royaume-Uni. Ces rapports nationaux constituent un témoignage éloquent de l'étendue de la coopération existant actuellement entre les membres de l'INTOSAI, et plaident également pour que les membres fassent davantage d'efforts pour aider les ISC moins favorisées.

Résultats des débats

20. Dans son introduction au Thème I, le Président du Thème a mis l'accent sur les succès considérables et réels auxquels ont abouti les

travaux de l'INTOSAI, ses institutions régionales, ses commissions et groupes de travail. Ainsi, il a été communément admis que les ISC coopèrent pour quatre raisons fondamentales : promouvoir la responsabilité et la gouvernance par rapport aux traités et projets d'envergure internationale ; promouvoir les bonnes pratiques ; promouvoir le développement et l'harmonisation des normes en matière de comptabilité et de contrôle ; et enfin soutenir le développement des capacités institutionnelles. Dans chacun de ces domaines, des progrès considérables ont été réalisés, mais l'INTOSAI n'en a pas moins la volonté d'améliorer certaines de ses compétences.

21. Le discours principal qui nous a été fait à propos du Thème I par la Banque Mondiale a souligné l'importance des défis auxquels est confronté le monde, ainsi que celle du rôle joué par l'INTOSAI dans la promotion d'un monde dans lequel toutes les ISC pourraient tirer profit des connaissances et de l'expérience considérables acquises par leurs homologues. La Banque Mondiale avait déjà récemment approuvé une stratégie interne reconnaissant le rôle fondamental des ISC dans la promotion d'une bonne gouvernance et d'une gestion financière adéquate au niveau des administrations nationales. Cette stratégie visait également à s'assurer que les ISC recevraient un soutien approprié de la part de la Banque Mondiale dans l'accomplissement de leur mission.

Il existe des liens étroits entre le Thème I et les activités proposées dans le cadre du plan stratégique. Ce dernier comprend en effet toute une série d'actions visant à renforcer les mécanismes par lesquels les ISC coopèrent pour promouvoir les bonnes pratiques, développer des normes professionnelles et favoriser le développement des capacités.

22. Les délégués ont réfléchi à ce qui pourrait encore être fait dans le domaine de la coopération, afin de promouvoir les bonnes pratiques et de rendre explicites les connaissances implicites découlant de la myriade de réseaux formels et informels et de contacts existant entre les différentes ISC. Les suggestions qui ont été faites encouragent les ISC à utiliser le plus possible la Revue et les sites Web de l'INTOSAI pour collecter l'information et en assurer la diffusion et à améliorer la façon dont l'INTOSAI utilise les ressources informatiques à sa disposition pour le partage des connaissances.

Une coopération promouvant la responsabilité tirerait profit d'un cadre clairement défini pour le partage des informations sur les différents types de coopération entre les ISC, ainsi que sur

les actions à entreprendre pour encourager la coopération.

23. Le cadre commun utilisé pour les débats des Thèmes I et II, selon lequel ce type de coopération serait caractérisé par les quatre notions de Conseil, de Délégation, d'Audit en parallèle et d'Audit conjoint, semblait constituer un bon moyen de clarifier la nature et les objectifs des travaux entrepris, et d'identifier ceux qui pourraient bénéficier aux autres ISC et, par extension, au contexte national. On peut également envisager plus de travail en coopération, mais les exemples d'audit complètement conjoint étaient rares, ces derniers étant freinés par toute une série de contraintes. Parmi les suggestions faites pour faciliter ce type de travail, on a mentionné l'adoption d'une norme commune de classification des travaux menés en coopération, un partage accru des expériences relatives à ces travaux, éventuellement par le biais des pages Web de l'INTOSAI et celles des différentes ISC. Il a toutefois été remarqué que l'adoption de nouvelles méthodes était une condition de réussite nécessaire mais pas suffisante.

24. Il a été suggéré que l'INTOSAI mette au point une méthodologie et des normes de base pour mener des audits de performance. Elle pourrait définir les principes et critères requis pour accomplir ce type de travail ainsi que les méthodes, formations et savoir-faire nécessaires aux ISC.

Il existe une quantité considérable de travaux en cours au niveau de l'INTOSAI, qui encourage la coopération dans le but de promouvoir le développement des capacités institutionnelles, et il est envisagé de créer une nouvelle commission pour assurer le suivi de ces travaux.

25. Le plan stratégique de l'INTOSAI reconnaît que le développement des capacités institutionnelles a constitué une priorité pour l'INTOSAI depuis sa création en 1953, mais qu'il n'existe à ce jour aucune commission chargée des questions des bonnes pratiques au plus haut niveau, concernant tant les ISC bénéficiaires que les ISC pourvoyeuses de travaux relatifs au développement des capacités institutionnelles. Le plan envisage donc la création d'une commission ou d'un groupe d'étude responsable du développement des capacités institutionnelles, mais a admis que cette question serait abordée lors du Thème I du Congrès, en tant que l'un des principaux moteurs de coopération entre les ISC.

26. Les délégués ont souligné la diversité et la quantité de travaux effectués en coopération dans le but de soutenir le développement des capacités institutionnelles, ainsi que les avantages découlant des évaluations par des pairs pour renforcer la crédibilité des ISC et leur rôle de modèle. Un certain nombre d'ISC avaient récemment fait l'objet d'une évaluation par leurs pairs ou préparaient activement une évaluation de ce type pour le futur proche. Parallèlement, un grand nombre d'ISC de pays en transition ou en développement avaient participé à d'importants projets de coopération technique, dont la plupart impliquaient directement d'autres ISC « pourvoyeuses » d'aide et de soutien techniques à long terme. Ce type d'activités était particulièrement répandu en Europe où la Commission européenne a financé un certain nombre de projets de « jumelage » encourageant le partenariat institutionnel avec les ISC de pays en voie d'accession à l'Union européenne.

27. Dans le domaine de la formation, les travaux de l'IDI ont débouché sur des programmes régionaux de formation à plus long terme dans les régions de l'INTOSAI, et sur la création de toute une série de programmes satellites et de partenariat dans lesquels des ISC travaillaient activement avec des comités régionaux de formation afin de soutenir leurs initiatives de formation et de développement des capacités institutionnelles. L'IDI collabore aussi étroitement avec un certain nombre de commissions et groupes de travail de l'INTOSAI, afin de développer de nouveaux cours de formation dans les domaines de compétence des ISC.

28. Pour l'avenir, l'IDI continuera à se concentrer sur ses activités dans les régions où il est important de développer encore les structures de formation régionales extrêmement performantes mises en place au fil des années. Au sein des régions, l'IDI tentera de promouvoir de nouvelles possibilités de rencontres entre les ISC confrontées à des défis comparables en matière de formation et de développement de capacités. L'IDI envisage également de se consacrer davantage à des activités en faveur des grandes initiatives de renforcement des capacités institutionnelles en cours dans plusieurs ISC. Comme indiqué dans le Plan stratégique, la poursuite du développement de l'IDI et ses relations avec l'INTOSAI sont importantes. Dans le cadre de l'objectif n° 2 du Plan stratégique, une proposition de stratégie vise à déterminer des moyens permettant à l'IDI de devenir formellement une partie intégrante de l'INTOSAI. Il conviendra peut-être d'étudier différents modèles et l'intégration devra peut-être se faire progressivement. Toutefois, ce sujet se devait d'être abordé avec une certaine urgence.

29. Le détachement de personnel vers d'autres ISC a également été considéré comme utile, mais pose le problème d'une répartition équitable des bénéfices en découlant entre les ISC accueillant ou envoyant du personnel détaché. Il convient de veiller aussi à ce que ces détachements ne soient pas contraires aux dispositions légales ou statutaires. Parmi les suggestions faites pour rendre ces détachements plus efficaces, on a mentionné la nécessité d'informations claires sur les ISC disposées à recevoir du personnel détaché ; une plus grande ouverture d'esprit sur certains aspects importants comme la langue ou les compétences techniques nécessaires pour que le personnel détaché puisse se rendre efficace au niveau de son institution d'accueil ; et enfin un partage actif des compétences et savoirs acquis au cours de ce type de détachement, après le retour de la personne détachée dans son ISC d'origine.

Les délégués ont souligné un certain nombre de facteurs dont il faudrait tenir compte dans la conception de la future coopération au sein de l'INTOSAI.

30. Face à l'avenir, les délégués ont réfléchi sur la manière de maintenir et renforcer les impulsions en matière de coopération multilatérale et bilatérale dans le cadre des trois objectifs identifiés dans le plan stratégique et, spécifiquement, par le travail de l'éventuelle commission ou groupe d'étude pour le renforcement des capacités institutionnelles. La discussion a porté sur une liste d'actions possibles qui pourraient être mises en œuvre par les ISC à titre individuel ou par l'INTOSAI et ses divers organes. Les délégués ont attiré l'attention sur les facteurs suivants.

- Partout où cela est possible, les commissions et groupes de travail déjà existants de l'INTOSAI devraient promouvoir la coopération et être encouragés à intégrer dans leurs programmes de travail des actions liées au renforcement des capacités institutionnelles des ISC. Il convient de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre pratique que sur les questions théoriques, avec des repères et calendriers bien précis lorsque cela est indiqué.
- Il convient de tirer le meilleur parti possible de la Revue de l'INTOSAI et des sites Internet pour la diffusion des résultats. Certains membres considèrent qu'il conviendrait peut-être d'établir un plan commun de présentation afin que les produits de l'INTOSAI soient bien ciblés et diffusés. D'autres ont suggéré qu'il serait peut-être avantageux d'intégrer tous les sites pertinents au site principal de l'INTOSAI, ou d'établir des liens avec celui-ci.

- Le succès de la coopération entre les ISC dépend entièrement de la volonté et de la capacité de chaque ISC à travailler dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec ses collègues. Elle doit dans tous les cas être compatible avec le mandat légal des ISC concernées, surtout en matière de financement de la coopération. Ce type de coopération exige une connaissance approfondie des différences linguistiques et culturelles, des différences de nature juridictionnelle et légale ainsi que l'établissement de solides partenariats sur le long terme. Beaucoup de raisons peuvent empêcher les ISC de prendre part aux activités de l'INTOSAI, même si une telle participation peut être avantageuse.

- La composition de toute commission ou tout groupe d'étude de renforcement des capacités institutionnelles devrait être le reflet des groupes régionaux de l'INTOSAI, des principaux types d'ISC et des attentes différentes des pays développés et en développement.

- La commission ou groupe d'étude suggéré(e) devrait travailler en étroite collaboration avec les autres organes de l'INTOSAI et se préoccuper tout d'abord de collecter de l'information sur les activités de renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration de directives sur les meilleures pratiques. Il serait également important de renforcer les liens entre les groupes régionaux et l'INTOSAI sur le plan international.

- la commission ou groupe d'étude suggéré(e) devrait, pour élaborer des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles à long terme, collaborer étroitement avec :

- le Comité directeur et sa Commission de finance et administration,
- le Secrétaire général et le Directeur de la planification stratégique proposé,
- les commissions, groupes de travail et groupes d'étude,
- les groupes de travail régionaux ainsi que leurs commissions de formation et de renforcement institutionnel,
- l'IDI et la Revue de l'INTOSAI.

- Il est fondamental pour l'INTOSAI de conserver sa nature indépendante, apolitique et non partisane lors de ses contacts avec les grandes banques de développement et les institutions multilatérales bailleuses de fonds.

Recommandations

Coopération entre les ISC

31. Quand des ISC mènent des contrôles conjoints ou parallèles, le Congrès leur recommande d'utiliser les principes de coordination des audits soumis au titre du Thème II, lorsque cela est indiqué.

Partage de connaissances et des normes professionnelles

32. Le Secrétaire Général devrait décider si le site Internet principal de l'INTOSAI requiert une mise à jour afin de fournir plus d'informations sur les activités et produits de l'INTOSAI, mieux intégrer les sites des commissions de l'INTOSAI et fournir des directives sur les meilleures pratiques à adopter pour la conception du site et son utilisation par tous les hôtes des sites INTOSAI.

33. La Revue de l'INTOSAI devrait examiner comment mieux faire partager les expériences des différents membres dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

34. Les groupes régionaux, commissions et groupes de travail de l'INTOSAI devraient examiner l'efficacité avec laquelle ils font connaître leurs résultats, et élaborer de nouveaux plans de communication quand de nouveaux produits sont prévus.

35. Toutes les ISC doivent continuer à œuvrer en vue d'un meilleur partage de leurs connaissances

- par leur participation active aux groupes régionaux, commissions et groupes de travail de l'INTOSAI;
- par l'encouragement d'un travail conjoint d'audit, dans la coopération, partout où cela est approprié et avantageux;
- par une diffusion plus large des normes, méthodologies et bonnes pratiques en matière de révision.

A propos du renforcement des capacités institutionnelles

36. Les groupes régionaux, commissions et groupes de travail de l'INTOSAI devraient tenir compte des besoins spécifiques de renforcement des capacités des membres quand ils formuleront leurs futurs programmes de travail. L'accent devrait être mis davantage sur la mise en œuvre pratique que sur les questions théoriques, avec fixation claire de points de repère et de calendriers quand cela est indiqué.

37. Toutes les ISC devraient continuer à trouver les moyens de collaborer avec les autres ISC de façon à améliorer leurs capacités institutionnelles, renforçant ainsi les avantages des partenariats bilatéraux à long terme.

38. Le Comité directeur sera chargé de mener d'autres actions sur les questions découlant du Thème I lors de la mise en œuvre du plan stratégique, dont celle du comité de renforcement des capacités institutionnelles suggéré. Le Congrès invite le Comité directeur à tenir compte :

- de l'importance d'intégrer formellement l'IDI à l'INTOSAI selon le plan stratégique, et du caractère urgent de cette mesure ;
- de la nécessité d'adopter une approche mieux coordonnée des relations avec les agences multilatérales de développement et des banques internationales de développement à un niveau élevé de la hiérarchie, en procédant de manière plus stratégique et intégrée tout en protégeant l'indépendance de l'INTOSAI et l'autonomie de ses groupes de travail régionaux ;
- de l'importance de veiller à ce que la composition de toute commission ou groupe d'étude reflète la diversité régionale de l'INTOSAI et les attentes très diverses des différents types d'ISC, ainsi que des attentes tant des pays développés que des pays en développement, tout en restant sensible aux éventuels conflits d'intérêt.

39. Les termes de référence de la commission proposée devraient comprendre les points suivants :

- Une collaboration étroite avec :
 - le Comité directeur et sa Commission Finance et Administration,
 - le Secrétaire général et le Directeur de la planification stratégique suggéré,
 - les commissions, groupes de travail et groupes d'étude,
 - les groupes de travail régionaux ainsi que leurs commissions de formation et de renforcement des capacités institutionnelles,
 - l'IDI et la Revue de l'INTOSAI, en vue de promouvoir le développement de stratégies à long terme destinées à répondre aux besoins des ISC en matière de développement des capacités institutionnelles.
- préparer un ensemble de directives sur les bonnes pratiques en matière de développement des capacités institutionnelles, y compris des directives génériques sur la conduite d'évaluations volontaires par des pairs, en vue de leur adoption par le XIXe Congrès en 2007.
- collecter et diffuser des informations sur les activités passées, présentes et à venir en matière

de développement des capacités institutionnelles menées par des membres de l'INTOSAI, et encourager l'innovation.

Thème II - Coordination des efforts de révision entre les organismes nationaux, régionaux, locaux et autonomes de gestion

Arrière-plan

40. Lors de l'introduction du Thème II, le Président de thème a souligné le fait que la coordination des efforts d'audit au sein d'un même pays est une question importante et le sera plus encore à l'avenir. L'INTOSAI a raison de mener cette discussion dès maintenant. Les juridictions nationales, régionales et locales fournissent de nombreux services importants pour les citoyens. Il y a de plus en plus délégitimation de pouvoirs et fourniture conjointe de services par les autorités nationales, régionales et locales. Il est essentiel de renforcer la confiance et le respect mutuels entre les organismes publics de contrôle des comptes afin de mieux coordonner leurs efforts de contrôle. Il est également essentiel de préserver l'indépendance de ces organismes. Ainsi, au Canada, outre l'ISC, il existe des organismes publics indépendants de contrôle dans chacune des 10 provinces. Cette coordination ne signifie pas un empiètement sur le mandat ou l'autorité de ces organes. Le Président de thème a souligné le fait que cette coordination entre organismes de contrôle consiste à instaurer des moyens efficaces de collaboration pour assurer leurs mandats respectifs.

41. Le Président de thème a présenté Robert Rae, ancien Premier ministre de la province de l'Ontario au Canada, et Jon Singleton, Vérificateur général de la province canadienne du Manitoba. M. Rae a parlé de l'importance des tendances mondiales par rapport au Thème II, tendances qui exigent de porter une attention accrue aux audits coordonnés et concernent la mondialisation, une attention accrue à la gouvernance et la régionalisation. La mondialisation met en évidence la nécessité de normes communes de contrôle et de comptabilité, tandis que les questions de gouvernance portent sur le respect de la règle de droit et la transparence. Le renforcement des gouvernements régionaux acquiert de l'importance dans de nombreux pays, créant des possibilités et des besoins de coordination des activités de contrôle. A partir de l'expérience canadienne, M. Singleton a cité les avantages découlant de la coordination entre organes autonomes de contrôle d'un même pays, ainsi que le rôle du forum national qui les réunit.

42. Les opportunités et problèmes liés aux activités de révision des dépenses et comptes publics intéressent fortement l'INTOSAI ; ils font implicitement partie de la « mise en commun des savoirs et des services », objectif stratégique n° 3 proposé par l'INTOSAI pour encourager la coopération, la collaboration et l'amélioration continue des ISC grâce à la mise en commun des savoirs, notamment des points de référence, des études sur les pratiques exemplaires et des dossiers portant sur les intérêts et préoccupations que partagent les ISC. Bien que le partage des connaissances n'aille pas sans coût, il peut contribuer à éviter des efforts inutiles.

43. Pour traiter du Thème II, l'ISC du Canada a préparé un document qui offre un cadre pour obtenir de l'information sur la coordination des audits par les ISC et autres organismes de révision d'un même pays. Sur les 40 ISC qui ont répondu au Document du Canada, 29 ont indiqué qu'elles avaient une certaine expérience dans la coordination d'audits. Leurs réponses fournissent une bonne base pour cerner les leçons à tirer. Parallèlement, les 11 autres réponses d'ISC ayant peu ou pas d'expérience de la coordination d'audits, font preuve d'un grand intérêt en la matière.

44. Les réponses montrent que l'étendue de la coordination des contrôles varie fortement d'un pays à l'autre. Dans certains pays, il existe de nombreuses entités autonomes avec lesquelles l'ISC peut coordonner son travail d'audit ; dans d'autres, les organes de ce type sont peu nombreux ou inexistantes. Dans certains pays, la loi oblige les gouvernements à coordonner leurs activités avec celles d'organismes autonomes ; dans d'autres, la législation restreint cette coordination. Ailleurs encore, la législation limite la collaboration avec certains organismes autonomes, mais pas avec d'autres.

Résultats des débats

45. Les membres ont eu une discussion animée sur les questions soulevées dans le Document principal du Thème II. Les avis allaient en général dans le sens des principaux points du Document. Les principaux points de discussion ont été les suivants.

La plupart des ISC sont favorables à une plus grande coordination des efforts de contrôle réalisés par les organismes autonomes de contrôle de leur pays.

46. Il existe un large éventail d'expériences dans ce domaine. Certaines ISC ont entrepris de réaliser une ou plusieurs opérations coordonnées de contrôle. Beaucoup ne l'ont pas fait, même si elles sont conscientes qu'une coordination serait avantageuse, tant pour les organismes d'audit concernés que pour leur pays. La plupart des ISC, surtout celles bénéficiant d'une expérience de première main, pensent que les avantages découlant de la coordination du travail de contrôle sont supérieurs aux coûts. Au nombre des avantages, il y a la meilleure qualité et le caractère plus approfondi des contrôles, l'utilisation plus efficace des ressources ainsi que l'amélioration des méthodes d'audit. Deux ISC ayant une grande expérience de la coordination ont souligné ces points lors d'exposés au sein de groupe de discussion du Thème II : l'ISC des Pays-Bas a souligné la valeur stratégique de la coordination en matière d'audit en vue d'assurer une bonne gouvernance, et le besoin de veiller à ce que la coordination soit adaptée aux circonstances. La ISC de la Fédération russe a parlé de son travail avec des organismes régionaux, par le biais d'une association nationale, en vue de créer un ensemble unifié de normes de révision et une base commune de contrôle financier.

47. Les facteurs parlant en faveur de la coordination des activités d'audit qui ont été mentionnés dans les rapports nationaux comprenaient notamment les mandats permettant la flexibilité requise, les forums nationaux d'audit qui permettent aux divers vérificateurs du secteur public de se rencontrer, le renforcement de la mise en œuvre de programmes par délégation ou partage entre différents niveaux de gouvernement, et le leadership dont fait preuve l'ISC.

Certaines ISC s'inquiètent des problèmes pratiques liés à la coordination des contrôles.

48. Les problèmes mentionnés portaient sur le temps et les ressources nécessaires pour développer des relations et réaliser la coordination, les différences méthodologiques, et la réticence des organismes de contrôle à faire l'objet de critiques de la part d'autres entités de contrôle. Les questions de coordination requièrent une mûre réflexion en termes de mandats légaux et constitutionnels. De nombreuses ISC considèrent la coordination comme un instrument et non comme un impératif de conduite. Certaines ISC pensent qu'il leur faut avoir confiance dans leurs propres procédures et pratiques avant de coordonner leurs efforts avec d'autres organismes publics de révision. Il est aussi apparu que les problèmes varieraient en fonction du

type de coordination envisagé (conseil, délégation, contrôle parallèle ou conjoint) et qu'il conviendrait de choisir soigneusement le type de coordination à adopter.

49. Les vues ont différé sur la manière de résoudre au mieux ces problèmes. Pour certaines ISC, il serait nécessaire de modifier la législation. Pour d'autres, certains types de coordination, par exemple le conseil, ne demandent pas l'établissement d'un protocole formel. La forme de protocole devrait dépendre du type de coordination prévu. La plupart étaient d'avis que des accords plus formels seraient nécessaires pour les activités de contrôle parallèle ou conjoint. En particulier, il a été admis que la réalisation de contrôles conjoints ne signifie pas nécessairement de publier des rapports, résultats et/ou recommandations communs.

Les ISC pensent que les détails de la coordination en matière de contrôle devraient refléter la situation spécifique de chaque pays.

50. Les membres ont approuvé les principes de coordination des contrôles du secteur public au sein d'un même pays, tels que proposés dans le document de débat du Thème II. Parallèlement, les ISC ont souligné le fait que l'approche de la coordination en matière d'audit devrait être flexible et refléter la diversité des systèmes légaux et constitutionnels de chaque pays, y compris des facteurs comme le cadre dans lequel s'inscrivent les activités de contrôle du pays, la tradition des efforts de contrôle ainsi que les mandats et responsabilités des organismes de contrôle concernés. Alors qu'il est possible de partager les expériences en matière d'audit, les réponses montrent clairement que chaque pays connaît une situation différente dont il convient de tenir compte lors de l'élaboration de la meilleure approche de coordination en matière de contrôle. Ainsi, les ISC issues d'états à système unitaire n'ont pas le même point de vue que celles de pays à système fédéral.

51. Il s'avère que le respect mutuel et la reconnaissance du mandat et des pouvoirs des différents organismes de contrôle et la préservation de l'indépendance des ISC et des autres organismes publics de contrôle sont essentiels pour une coordination efficace des audits. Plusieurs rapports nationaux ont suggéré de mettre en évidence et d'aborder ces différences au début d'un contrôle coordonné, afin de bien en comprendre l'impact potentiel. Ouverture d'esprit, bonne volonté et confiance sont les qualités nécessaires à une bonne coordination.

52. Il a été reconnu que, dans certains pays, la législation régissant actuellement l'ISC, les types d'audits et les objectifs des différents organismes autonomes de contrôle limitent peut-être la coordination en matière d'audit.

Il est nécessaire de disposer dans les différents pays de mécanismes formels et informels destinés à établir le dialogue, une relation de confiance et de compréhension, ainsi qu'à échanger de l'information sur les pratiques exemplaires et à encourager la coordination des audits.

53. Certaines ISC ont suggéré la nécessité de mieux harmoniser les normes et méthodes de contrôle et attendent avec impatience le résultat des travaux de la nouvelle commission de l'INTOSAI pour les normes professionnelles. De même, les ISC ont fait remarquer qu'il est important de se mettre d'accord sur les questions communes ou, au moins, de bien comprendre les différences de points de vue afin de ne pas donner de conseils contradictoires. L'expérience suggère qu'une communication suivie et une bonne coopération sont nécessaires à une coordination des contrôles. Les membres pensent que des réunions régulières constituent un bon moyen de favoriser la communication entre les participants.

54. De nombreuses ISC se sont montrées intéressées par la mise en place d'un forum national pour coordonner et faciliter l'organisation des audits du secteur public d'un même pays. Un tel organisme encouragerait la réalisation d'audits plus complets et de meilleure qualité, faciliterait le dialogue et l'échange d'informations sur les pratiques exemplaires, veillerait à promouvoir les normes généralement acceptées de contrôle des gouvernements et encouragerait la coordination des activités de contrôle. Certaines ISC ont craint qu'une telle entité ne soit un organisme supranational. En d'autres termes, cet organisme ne devrait pas surveiller ni diriger les efforts de coordination. La discussion a porté sur des directives relatives à la création d'une entité de coordination nationale, y compris ses principes et objectifs d'ensemble. Tandis que de nombreuses ISC considèrent de telles directives comme positives, elles ont également admis qu'il serait possible de prendre d'autres approches en considération.

Les ISC peuvent jouer un rôle significatif dans le développement des contrôles coordonnés.

55. Il a été reconnu que les ISC peuvent se trouver dans une position privilégiée pour jouer un rôle significatif et, dans certains cas, assurer un leadership. Les ISC pourraient rencontrer les responsables d'autres organismes de contrôle pour échanger des idées, encourager les détachements et aborder si possible la question des barrières juridiques ; mettre en place des projets pilotes, demander à d'autres ISC des informations sur les audits coordonnés et aider à instaurer ou renforcer un forum national de contrôle.

L'INTOSAI peut contribuer au transfert d'expérience en matière de coordination des audits entre ISC.

56. Le rôle de l'INTOSAI a fait l'objet de débats. Dans l'ensemble, il a été reconnu que l'INTOSAI, en particulier par le biais de l'Internet, pourrait jouer un rôle utile pour améliorer l'attractivité de la coordination des activités de contrôle, collecter et diffuser les expériences des ISC en matière de coordination, encourager les organismes régionaux et éventuellement proposer des formations et ateliers appropriés. L'INTOSAI a déjà acquis une expérience considérable dans le domaine de la coopération entre ISC, sujet abordé par le Thème I.

57. Plusieurs ISC ont exprimé des inquiétudes à propos de la coordination avec d'autres entités travaillant dans le secteur public, telles que des sociétés du secteur privé et des vérificateurs internes. Bien que ne faisant pas partie du Thème II, cette question a été reconnue comme importante et pourrait constituer l'un des thèmes d'un futur INCOSAI.

Recommandations

58. Dans le respect de leurs mandats respectifs, les ISC devraient étudier les possibilités d'audits coordonnés au sein de leur pays. Il peut s'agir par exemple d'établir le dialogue avec d'autres organismes de contrôle afin de nouer des relations de coopération, étudier les intérêts communs, ou identifier les différences entre les méthodes et approches de l'audit.

59. Reconnaisant les différents mandats des ISC, le Congrès a adopté les principes suivants pour la coordination d'audits au sein d'un même pays (ces principes peuvent aussi s'appliquer à tous les audits conjoints ou parallèles menés par deux ou plusieurs ISC sur la base d'une coopération).

Principe directeur

Tout en reconnaissant les différents mandats des organismes de contrôle de chaque pays, les ISC

s'accordent sur le fait qu'elles ont tout intérêt à collaborer avec ces autres organismes de contrôle, afin d'améliorer les pratiques d'audit au sein de leur pays et promouvoir ainsi une bonne gouvernance.

Principes

- Les objectifs de l'audit et la nature de la coordination devraient être spécifiés avant le début d'un audit coordonné ;
- Il convient de préciser et de se mettre d'accord sur les critères, normes, pratiques et procédures d'assurance qualité à appliquer lors des contrôles ; ces différents éléments devant rester conformes aux directives de l'INTOSAI ;
- Une communication précoce et approfondie doit être considérée comme faisant partie intégrante de toute coordination ;
- Le rôle et les responsabilités de chaque organisme de contrôle durant l'opération de contrôle doivent être clairement spécifiés, dans le respect de leurs mandats spécifiques ;
- Il convient de définir clairement les ressources requises et de tenir compte à la fois des compétences et des contraintes de capacité des organismes de contrôle ;
- Les organismes de contrôle devraient se mettre d'accord sur un calendrier d'audit, avec des jalons précis pour chaque phase ;
- Il convient de s'accorder sur les procédures de présentation de l'information, les structures et la transparence ;
- Il convient de mettre en place un processus de résolution des dissensions ;
- Il convient d'étudier les effets des exigences en matière de confidentialité et de liberté d'information.

60. Le Secrétaire général devrait veiller à ce que soit publié sur le site de l'INTOSAI un document relatif à la création d'un forum national. Ce document pourrait comporter les directives abordées lors du Thème II du XVIIIème INCOSAI, ainsi qu'un préambule reconnaissant les différences constitutionnelles et légales entre les ISC. Ces directives pourraient fournir aux ISC une base utile à partir de laquelle elles pourraient promouvoir leurs relations avec d'autres entités autonomes de contrôle de la même juridiction, là où existent de telles entités. Ce type de directives pourrait inclure les principes, objectifs, structures d'organisation et processus qui ont été suggérés.

61. Le Secrétaire général devrait faciliter le partage des informations relatives aux audits coordonnés par le biais du site de l'INTOSAI. Conformément à l'objectif 3 du Plan Stratégique de

l'INTOSAI, « partage de connaissances, services des connaissances », le site de l'INTOSAI pourrait comporter des exemples de bonnes pratiques dans le domaine des audits coordonnés. Il pourrait aussi proposer des liens vers les sites régionaux, fonctionnant peut-être comme un portail d'accès. Des exemples pourraient être choisis afin de démontrer des avantages tels que l'utilisation plus efficace des ressources, l'amélioration et l'approfondissement des contrôles ou le perfectionnement des méthodes. Ils pourraient également présenter les leçons tirées de ces expériences.

Remarques finales

62. Les recommandations acceptées au cours des débats du XVIIIe INCOSAI indiquent la direction à suivre pour continuer à promouvoir l'établissement de normes professionnelles, renforcer les capacités institutionnelles et partager les connaissances, afin

d'aider les ISC à répondre avec succès aux défis du XXIe siècle.

63. Fidèle à sa volonté de faire de l'INTOSAI une institution internationale modèle et d'entamer le processus initié par le Plan stratégique, le Comité directeur se réunira en mars 2005 à Budapest, dans le but de faire progresser ce processus et de trouver des solutions aux questions pratiques de mise en œuvre.

64. Les sujets abordés à l'occasion du Congrès confirmeront sans le moindre doute le principe de l'INTOSAI selon lequel « les expériences de chacun sont bénéfiques pour tous ». Ils contribueront également à aider les ISC de tous ses pays membres à utiliser des méthodes d'audit modernes qui leur permettront de remplir leur mission avec succès. Enfin, la réussite du Congrès sera mesurée à l'ampleur des efforts réalisés pour moderniser le fonctionnement de l'INTOSAI d'ici le XIXe Congrès, qui se tiendra à Mexico en 2007.